

A photograph of several children in a swimming pool. In the foreground, two girls are holding onto a metal handrail. The girl on the left is wearing a purple swimsuit, a pink swim cap, and blue goggles. The girl on the right is wearing a colorful patterned swimsuit, a pink swim cap, and blue goggles. Other children are visible in the background, some wearing swim caps and goggles. The pool has a blue tiled edge and a white tiled bottom.

Juvisy

MAGAZINE D'INFORMATIONS MUNICIPALES
DE JUVISY-SUR-ORCE // N° 295 // Février 2021

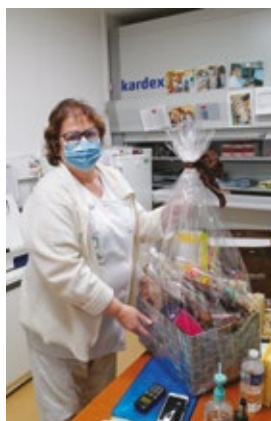
GRAND
PARIS

SUPPLÉMENT

DICRIM

Le sport dès l'enfance

RETROUVEZ-NOUS SUR JUVISY.FR



ÉDITO DE MADAME LE MAIRE

DOSSIER

4-7 • Le sport dès l'enfance !

CULTURE

- 8 • L'éducation artistique à l'œuvre : les ateliers théâtre en établissement scolaire
- 9 • Le soutien aux équipes artistiques : des créations qui voient le jour.
- 10 • La Ville aux côtés de ses associations !
- 11 • Portrait : Melody Dumont

TRAVAUX | ENVIRONNEMENT

- 12 • Le DICRIM en supplément de ce magazine.
- 13 • La Ville fait l'acquisition de véhicules hybrides et électriques
- Bientôt des nouvelles bornes à Juvisy !

SANTÉ

- 14 • Conseil municipal exceptionnel pour l'avenir de notre hôpital !
- 15 • Jérôme Del Duca praticien en soins traditionnels chinois

GÉNÉRATIONS

- 16 • La Ville aide les jeunes à passer le permis !
- 17 • Comment obtenir un logement étudiant ?

SÉCURITÉ

- 18 • Exercices d'évacuation dans les écoles.

COMMERCES

- 19 • La Ville soutient les projets de commerce de qualité !

UNE JOURNÉE AVEC MADAME LE MAIRE



Vous souhaitez découvrir la vie municipale et le quotidien de votre Maire ?

Une fois par mois, Lamia Bensarsa Reda invite une Juvisienne ou un Juvisien à passer une journée à ses côtés.

Premier rendez-vous :

Mardi 2 mars
à l'hôtel de ville

*(modification possible en fonction de la crise sanitaire)
L'horaire précis sera communiqué en fonction de l'agenda de Madame le Maire*

**Vous souhaitez participer, rien de plus simple.
Formuler votre demande par mail et envoyez-le à :
lemaire@mairie-juvisy.fr**

HÔTEL DE VILLE - 6 RUE PIVER 91260 JUVISY-SUR-ORGE

+ D'INFOS : 01 69 12 50 39

Juvisy
GRAND PARIS

“

En responsabilité, avec les élus des villes voisines, nous poursuivons une mobilisation quotidienne (...) pour anticiper la campagne de vaccination grand public.

grand public. En lien avec les praticiens des maisons de santé de Juvisy, nous travaillons d'ores et déjà sur un scénario de vaccination par les professionnels de la médecine de ville. Même si je maintiens mes efforts pour voir un centre ouvrir à l'hôpital, je pense qu'il faut impérativement que l'Etat s'appuie sur les médecins libéraux mais aussi les pharmaciens qui représentent le maillage de santé français le plus dense et le plus efficace.

Une nouvelle fois, cette crise aura prouvé que l'Etat doit entendre la base, les professionnels de santé du terrain mais aussi les élus locaux. Durant les derniers mois, nous avons vu à quel point les régions, les départements et les maires ont été mobilisés pour soutenir les Français. L'Etat doit entendre les citoyens et les élus, comme il l'a fait en changeant de position quant à l'avenir de notre hôpital. Alors que l'ARS vouait le site de notre hôpital à des constructions immobilières, les habitants et les élus mobilisés depuis des années ont enfin été entendus ! Le 21 janvier, comme je m'y étais engagée, j'ai proposé au Conseil municipal de débattre en toute transparence sur l'avenir du site hospitalier qui doit devenir une cité de santé qui préserve nos Urgences, un SMUR et un service d'imagerie médicale.

Depuis 2014, la santé est au cœur de l'action de la municipalité. La santé, c'est aussi la pratique du sport pour tous et à tous les âges. Nous avons consacré le dossier de ce magazine à la pratique sportive dès l'enfance que nous encourageons avec les enseignants et les associations qui souffrent elles aussi de cette crise inédite et que nous devons collectivement surmonter au plus vite.

Très sincèrement
Lamia Bensarsa Reda



JUVISY magazine : Directrice de la publication, Lamia Bensarsa Reda. Rédacteur en chef, Moïse Fournier. Secrétariat de rédaction, Moïse Fournier. Rédaction, Moïse Fournier. Photos, Moïse Fournier (sauf mention contraire). Photo de Une, Moïse Fournier. Création, Romy Juret, Julie Ducarne. Mise en page, Julie Ducarne. Impression, Grenier. Diffusion, Le diffuseur de la ville de Juvisy. Tirage : 9 000 exemplaires. Imprimé sur papier recyclé Respecta. Signalez un problème de distribution au 01 69 12 50 06. Date de parution : 23 janvier 2021. Mairie de Juvisy 6 rue Piver 91260 Juvisy-sur-Orge.



Retrouvez toutes les infos, photos et vidéos sur notre page facebook

Avec les toutes premières vaccinations réalisées dans les EHPAD dès la fin décembre, l'espoir de voir l'issue de la pandémie a commencé à naître. Seuls les vaccins nous permettront d'arriver à cette fameuse immunité collective que nous attendons toutes et tous. Mais très vite, nous nous sommes aperçus que le chemin sera long et tumultueux.

Sans juger qui que ce soit, mais aux difficultés de mettre en place une campagne nationale de vaccination due à la rigidité d'une administration française trop centralisée, il faut le dire, c'est le manque de doses de vaccins qui est aujourd'hui le principal point de blocage. Fin 2020, mes collègues maires des villes voisines et moi-même nous sommes manifestés auprès des services de l'Etat et de l'Agence Régionale de Santé pour obtenir des centres de vaccination au sein de nos communes. Alors que je me suis battue pour qu'il y ait un à l'hôpital de Juvisy, seules Athis-Mons et Savigny-sur-Orge ont vu un centre ouvrir ses portes pour administrer la première dose de seulement quelques dizaines de personnes fragiles et de plus de 75 ans ! Dans ces conditions, on comprend mieux pourquoi le gouvernement ne souhaite pas en ouvrir davantage...

En responsabilité, avec les élus des villes voisines, nous poursuivons une mobilisation quotidienne auprès des services préfectoraux pour mettre en place les mesures prises dans le cadre de la gestion de la crise, mais surtout pour anticiper la campagne de vaccination

Le sport dès l'enfance

C'est parce que le sport est essentiel pour le développement physique et mental de chacun d'entre nous, que la Ville est engagée dans un large programme de soutien à la pratique sportive des enfants. Qu'il s'agisse de faciliter le sport à l'école, de soutenir les clubs juvisiens ou d'organiser un stage multisports gratuit pour les enfants qui ne partent pas en vacances, la municipalité est indéfectiblement présente aux côtés de nos plus jeunes concitoyens. Malgré les restrictions liées à la crise sanitaire, le sport pour les enfants est une priorité de l'équipe municipale.

Quelques chiffres

• **96 932€** c'est la somme allouée pour réserver des créneaux scolaires à la piscine (chiffre de 2019 et hors rotation de cars).

• **164**, c'est le nombre de séances destinées au CE2 en application des préconisations « Savoir nager » de l'Education Nationale.

• **330**, c'est le nombre de séances réservées aux classes du CP au CM2 !

STAGE MULTISPORTS

Pour découvrir le sport et ses valeurs !

Les stages multisports permettent à des enfants âgés de 6 à 12 ans qui ne partent pas en vacances de découvrir diverses pratiques sportives. Mis en place en 2016 par la municipalité, ces rendez-vous connaissent un très grand succès auprès des familles, mais aussi des associations de Juvisy qui peuvent ainsi présenter leurs activités. Proposés gratuitement aux familles par la Ville, les stages multisports permettent aussi aux enfants de s'approprier les valeurs éducatives et citoyennes attachées au sport. Prochain stage multisports du 15 au 19 février, de 9h à 16h30 au gymnase Ladoumègue. Chaque enfant devra avoir une tenue de sport et des baskets propres. Il peut aussi apporter son déjeuner et le prendre sur place.

+ d'infos : 01 69 12 50 43

Sous réserve de l'évolution de la crise sanitaire.





PISCINE

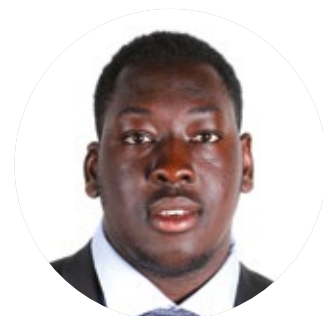
Créneaux scolaires dans les piscines : apprendre à nager est essentiel !

L'an passé, nous vous annoncions que parmi les 24 villes de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre, Juvisy détenait le record de créneaux attribués aux enfants des écoles à la piscine... Un an après, malgré la crise sanitaire, Juvisy conserve son titre pour que de plus en plus d'enfants obtiennent plus facilement leur Attestation Scolaire du Savoir Nager.

Savoir nager fait partie du tronc commun des enseignements qui devraient être acquis par les enfants qui entrent au collège. Si les choses ont évolué dans le bon sens depuis 2015, année d'entrée en vigueur de la circulaire de l'Éducation nationale qui précise qu'« apprendre à nager à tous les élèves est une priorité nationale, inscrite dans le socle commun de connaissances et de compétences », on constate une grande disparité entre certaines villes. C'est bien pour faciliter

l'obtention de l'Attestation Scolaire du Savoir Nager (ASSN) que la municipalité a pris le parti de réserver le maximum de créneaux à la piscine Suzanne Berlioux pour les élèves du CP au CM2.

« Aujourd'hui encore, un Français sur sept ne sait pas nager, déclare Bakary Soukouna, Conseiller municipal délégué aux Animations sportives. Cette réalité est préoccupante, car il s'agit aussi de



Bakary SOUKOUNA
Conseiller municipal délégué
aux Animations sportives.

sauver des vies ! Au terme de l'année scolaire 2020/2021, nous aurons proposé 164 séances pour les CE2 en application des préconisations « Savoir nager » de l'Éducation nationale. Au total, nous avons réservé à l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre 21 créneaux pour les classes de CP, CE1 et CE2 et 10 créneaux pour les classes de CM1 et CM2, ce qui place la Ville de Juvisy première des 24 communes de l'agglomération qui finance le plus de créneaux scolaires à la piscine. »

LE SPORT À L'ÉCOLE

Une priorité de la municipalité !

L'éducation physique et sportive (EPS) vise tout autant à permettre le développement des capacités motrices et physiques que l'apprentissage de l'éthique, des valeurs éducatives et humanistes véhiculées par le sport. Animées par les enseignants, les séances sont organisées à l'école, mais aussi dans les espaces sportifs communaux avec le concours du service Education et du service des Sports de la Ville.

Plusieurs activités physiques et sportives sont proposées chaque année aux enfants selon les moyens humains et techniques disponibles. Celles-ci sont réparties en quatre catégories qui visent chacune des apprentissages différents :

- **Performances** : activités athlétiques, natation.
- **Adaptation à différents environnements** : orientation, escalade, roule et glisse, mais aussi selon les ressources locales, équitation, ski, voile, kayak, etc.
- **Coopération et opposition individuelle ou collective** : jeux de lutte, escrime, jeux de raquettes, jeux collectifs (traditionnels ou sportifs).
- **Activités artistiques, esthétiques ou expressives** : danse, activités gymniques, activités de cirque.

Pour ce faire, la Ville de Juvisy met à la

disposition des écoles élémentaires des créneaux réservés dans les gymnases ou dans des espaces verts à l'occasion de cross. Cet accueil du service des Sports s'accompagne de roulements de cars scolaires ou encore d'encadrement de sécurité de la Police municipale. « Alors que la crise sanitaire nous a imposé une réorganisation des services municipaux, l'accueil des élèves dans les espaces sportifs a été notre priorité absolue », explique Amandine Costa, Adjointe au Maire, chargée de la Famille, de la petite enfance, de l'enfance et des aînés.

108 heures par an sont consacrées aux activités physiques et sportives, soit un horaire hebdomadaire moyen de trois heures. Toute école peut décider, dans le cadre de son projet et de l'horaire annuel, d'aménager des temps de pratique plus soutenus ou plus fréquents à certains moments de l'année.

COLLÈGE

L'Association sportive du collège Buisson

« Mercredi après-midi, j'ai AS ! » L'AS, c'est l'association sportive du collège Buisson que plus de 130 élèves de l'établissement fréquentent chaque mercredi après-midi.

Encadrées par les professeurs d'EPS*, les trois heures de sport hebdomadaires proposées aux enfants permettent à ces derniers de pratiquer du tennis de table, de l'aviron, du badminton, du football et du handball. « Nous proposons des disciplines en lien avec les pratiques sportives personnelles, mais qui tiennent compte des demandes des élèves », déclare Guillaume Avrillas, l'un des quatre professeurs encadrant. Nous tenons également à la mixité, mais aussi à la promotion du sport féminin. »

Si la crise sanitaire interdit toute rencontre avec d'autres établissements, en temps normal, les adhérents de l'AS participent régulièrement à des compétitions. « Ici, c'est une ambiance de club entre copains un peu différente des temps scolaires, mais les règles restent les mêmes, tout comme les valeurs du sport qui sont enseignées. Cette rigueur nous a permis de figurer en bonne place de palmarès de compétitions académiques, notamment en handball. »

La Ville apporte son soutien financier et réserve des créneaux au gymnase Ladoumègue à l'association sportive du collège.

*Education physique et sportive



CRISE SANITAIRE

Depuis le 16 janvier, les activités sportives en intérieur sur les temps scolaires et périscolaires sont suspendues en raison des mesures prises par le gouvernement.



Séance d'escrime-bouteilles

LES BORDS DE SCÈNES

L'éducation artistique à l'œuvre : les ateliers théâtre en établissement scolaire

L'accueil des spectateurs dans les salles n'est plus autorisé depuis plusieurs mois, mais les actions auprès des publics scolaires se poursuivent. En effet, à ce jour, les portes des établissements scolaires sont toujours ouvertes aux artistes permettant de maintenir les ateliers ou options théâtre en lycées et de proposer des rencontres ciblées pour des tranches d'âges de la maternelle à la terminale.

Les Bords de Scènes accompagnent plusieurs comédiens-metteurs en scènes et orchestrent en lien avec les professeurs et chefs d'établissements des interventions artistiques en respectant scrupuleusement les consignes sanitaires.

Les mardis et jeudis au Lycée Marcel Pagnol d'Athis-Mons, Ghislain Mugneret et Claude Bonin interviennent tous deux auprès des élèves inscrits à l'option facultative du lycée en 2^{de}, 1^{ère} et terminale.

À Morangis, au Lycée Marguerite Yourcenar, Olivier Foubert travaille avec les élèves de l'atelier théâtre tous les lundis. Au Lycée Clément Ader d'Athis-Mons,

Pierre-Henri Puente va commencer ses interventions avec les élèves des filières générales et technologiques de l'atelier à la fin du mois de février.

Depuis cette année, Julien Parent se rend toutes les semaines au Lycée St Louis St Clément de Viry-Châtillon pour travailler avec les élèves de l'atelier théâtre.

En parallèle, la metteuse en scène Cécile Tournesol de la compagnie L'art Mobile a animé 8 séances de travail avec des élèves de 5^{ème}, 2^{de} et 1^{ère} de l'établissement St Charles d'Athis-Mons et poursuit ses interventions au Lycée Jean Monnet de Juvisy-sur-Orge en lien avec la création de son spectacle "ayaM" créé en novembre 2020.

Enfin, Hugo Van Rechem et Jean-Baptiste Tandé de la compagnie Pascal Ayerbe n'ayant pas pu jouer leur spectacle Petit orchestre de jouets, rencontreront très prochainement des classes de maternelle sur les communes d'Athis-Mons, Juvisy-sur-Orge et Ablon-sur-Seine pour des ateliers de musique.

Malgré la situation sanitaire que nous vivons actuellement, ensemble nous restons mobilisés pour pérenniser ces actions culturelles. En attendant que la situation s'améliore, Les Bords de Scènes mettent en œuvre tous les moyens à leur disposition pour que publics et artistes puissent être réunis à nouveau.



CINÉMA

Une réouverture différée des salles de spectacle et de cinéma

La programmation culturelle des Bords de Scènes est suspendue pour le mois de février et susceptible d'évoluer dès mars en fonction de la situation sanitaire et de possibles nouvelles consignes du gouvernement. Les équipes mettent tout en œuvre en discussion avec tous les partenaires du secteur culturel pour s'adapter et proposer une programmation ajustée de spectacle vivant et de cinéma dès la réouverture des salles au public.

Billetterie & renseignements

Sur place à l'espace Jean Lurçat du

mardi au vendredi de 14h à 18h

Par téléphone au 01 69 57 81 10

Sur internet : lesbordsdescenes.fr

Inscription à la newsletter sur lesbordsdescenes.fr pour recevoir toutes les actualités des manifestations, ventes et réservations.



Mozart © Pierre Duquoc



L'Éloge des araignées © Simon Delattre

L'Odeur de la terre
© Les Frères Kazamaroffs

HOMMAGE

François Petit
nous a quittés

C'est avec une grande tristesse que nous avons appris le décès de François Petit, créateur de la Maison de Banlieue et de l'Architecture et son premier directeur jusqu'en 2012. Avec ses fameux « cahiers de la Maison de banlieue », il n'a eu de cesse de transmettre sa passion de l'urbanisme, de l'architecture et de l'histoire de nos villes et de celles et ceux qui les ont fait évoluer. Aujourd'hui, nous pensons à lui et adressons nos plus sincères condoléances à ses proches, comme à tous ceux qui ont apprécié son érudition et sa gentillesse.



LES BORDS DE SCÈNES

Le soutien aux équipes artistiques : des créations qui voient le jour

Le lancement de cette nouvelle année 2021 devait voir naître plusieurs créations soutenues par Les Bords de Scènes et parfois même accueillies en résidence de création : L'Odeur de la Terre de la compagnie Les Frères Kazamaroffs, Fahrenheit 451 du Théâtre Amer, L'Éloge des araignées de la compagnie Rodéo Théâtre, Wolfgang Amadeus Mozart du Conservatoire des Portes de l'Essonne.

Même si ces spectacles n'ont pu être présentés au public, les séances de travail et répétitions ont pu avoir lieu. Par solidarité avec les artistes et pour leur donner les moyens de travailler dans les meilleures conditions, nous leur avons renouvelé notre soutien total pour créer ces spectacles et les

reporter en séance tout public à une date ultérieure. Nous poursuivons ces accueils et cet appui fondamental pour les œuvres et les personnes que nous accompagnons dans des projets de collaborations, avec les moyens dont nous disposons au regard de la crise sanitaire.



Nathalie Rivet,
Adjointe au Maire
chargée de l'Événementiel,
du sport et de la vie associative.

VIE LOCALE ET ASSOCIATIVE

La Ville aux côtés de ses associations !

Rares sont les villes de la taille de Juvisy qui proposent une telle diversité associative. Qu'elles soient sportives, culturelles, solidaires, citoyennes ou engagées pour la préservation de l'environnement, plus de 150 associations peuvent compter sur le soutien de la Ville et de son service dédié à la Vie locale et associative. Ce dernier accompagne les bénévoles avec le souci permanent d'égalité de traitement entre chaque association.

Le service Vie locale :

- instruit les demandes de subventions,
- accompagne les bénévoles dans leurs projets ou la constitution de leur association,
- informe les habitants sur les activités associatives et sportives qui s'offrent à eux.
- gère la mise à disposition de l'ensemble des espaces municipaux et l'occupation des équipements sportifs et veille au respect du règlement intérieur d'utilisation,
- coordonne l'organisation des événements culturels, festifs et sportifs en lien avec les autres services municipaux, des partenaires extérieurs et les services de l'Etat, dans le cadre notamment de la sécurité.

Nous avons rencontré Nathalie Rivet, adjointe au Maire chargée de l'Événementiel, du sport et de la vie associative qui nous a exposé les grandes lignes de la politique associative de la municipalité en réaffirmant

la volonté de traiter chacune des associations avec égalité. « Petites ou grandes, anciennes ou nouvelles, toutes les associations sont importantes ! Nous poursuivrons ainsi nos actions envers elles, toujours avec la même recherche d'équilibre, d'égalité, mais aussi avec le souci d'offrir des espaces accueillants, modernes et sécurisés aux adhérents. C'est d'autant plus important pour elles de pouvoir compter sur la Ville en cette période de crise sanitaire. Alors que les travaux de la Maison Argeliès sont désormais terminés, celle-ci accueillera dès la rentrée prochaine les associations qui désirent y proposer leurs activités, sous la responsabilité du service Vie locale et associative. Bref, nous poursuivons le travail initié en 2014. »

Service Vie locale et associative :
6 rue Piver
Tél. 01 69 12 50 65
vielocale@mairie-juvisy.fr

CONSERVATOIRE

Bonne nouvelle !

Le conservatoire des Portes de l'Essonne - Musique, Danse, Théâtre - a repris ses cours en présentiel aux horaires habituels, y compris en soirée. Les élèves concernés par des cours après 20h, ainsi que leurs accompagnants, doivent se munir de l'attestation de déplacement dérogatoire et de l'attestation spécifique fournie par le conservatoire. Les élèves et enseignants sont heureux de se retrouver et de pratiquer à nouveau leurs activités artistiques et collectives.

Vous faites partie d'un groupe amateur du territoire ?

Vous n'avez pas de scènes pour vous produire ? Peu importe votre style musical ! Avant chaque vacances scolaires, le vendredi soir, nous organisons un concert "Live Session" aux Travées pour valoriser les pratiques amateurs. Pour plus d'informations, contactez l'enseignant Lambert Combes : lambert.combes@grandorlyseinebievre.fr



©Emilie Legenty

MÉDIATHÈQUE

SeinEdo Festival : du 13 au 27 mars
Festival consacré au manga et à la culture japonaise.
Ateliers : Quartier Japon avec choix d'atelier possibles à distance.

+ d'infos : 01 69 57 82 00

Mélody Dumont

La mémoire au service de la prévention



Etudiante en Master 2 Géographie, avec une spécialisation dans la gestion des risques naturels, Mélody Dumont a choisi sa ville pour illustrer un mémoire traitant des inondations. Son projet : interpréter la mémoire des crues pour améliorer la prévention.

Quand l'Histoire sert la géographie... Tel pourrait être le titre du mémoire rendu à ses professeurs il y a quelques jours par Mélody Dumont, étudiante en Master Dynarisk (gestion de l'environnement et des risques). Illustré par une vidéo de 10 minutes ayant pour décor Juvisy et l'Histoire des crues de la Seine, le travail de cette jeune Juvisienne aborde la nécessité d'interpréter la mémoire pour améliorer la prévention. *« Pour moi, prévenir les risques naturels, c'est mettre en perspectives les données scientifiques et techniques avec les témoignages et l'histoire. L'interprétation de cette mémoire permet non seulement d'apporter des réponses précises dans un lieu donné, mais aussi de mesurer l'évolution des phénomènes à un même endroit. »* Pour réaliser cette vidéo, Mélody est allée à la rencontre de Cécile Desjardins, la responsable de la prévention des risques naturels à la Mairie, et de Viviane Thoueille, Présidente de l'APAQS* qui possède un fonds d'archives unique sur les inondations à Juvisy. *« Je pense qu'il faudrait mettre en commun toutes les archives pour faire de cette mémoire un véritable outil de prévention et de sensibilisation. Tout ce qui permet de sensibiliser les habitants aux risques majeurs est une bonne chose. »*

Titulaire d'une licence de japonais, Mélody Dumont est aussi spécialiste du Japon. *« J'ai consacré mon Master 1 à ce pays, où la gestion des risques est une véritable culture. J'ai notamment travaillé sur la reconnaissance des glissements de terrain par images satellite. »* L'an prochain, une fois son Master 2 en poche, la jeune femme souhaite poursuivre ses études pour aller jusqu'à la soutenance de sa thèse en vue d'être professeure et chercheuse. En attendant, elle consacre son rare temps libre aux animaux au sein de l'association Pattoune's gang pour laquelle elle gère la page Instagram et le placement de chats abandonnés.

* Association Pour l'Aménagement du Quartier Seine

PRÉVENTION DES RISQUES MAJEURS

Le DICRIM en supplément de ce magazine

Conformément à la législation, les communes doivent tenir à la disposition de leurs habitants le Dossier d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM). Retrouvez-le en version synthétique en supplément de ce numéro et dans son intégralité sur juvisy.fr

Qu'il s'agisse de dangers naturels (crues, tempêtes, glissements de terrain...) ou accidentels relevant d'une activité humaine (transports de produits dangereux, pollutions), la population doit être informée par les pouvoirs publics de la présence de risques majeurs dans la commune. Le Dossier d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) est établi par les services municipaux sur la base d'un Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM). Mis à jour chaque année, ce document doit être consultable librement par les habitants. Il s'agit d'un document précis et documenté qui contient également les indications à suivre en cas d'accident.

Depuis 2016, la Ville de Juvisy a pris le parti de diffuser le DICRIM à tous les habitants grâce à un supplément du magazine d'informations municipales. « S'il s'agit d'une version simplifiée du DICRIM, ce document reprend les différents risques, les conduites à tenir et les coordonnées des services de secours, explique Virginie Falguières. Cette initiative nous permet aussi de vous informer que le document complet est bien évidemment consultable à l'Espace Marianne et sur juvisy.fr, en rubrique Prévention des risques. »

Nous vous invitons à conserver le DICRIM.

+ d'infos : 01 69 12 32 74



Virginie Falguières,
Adjointe au Maire
chargée du Cadre de vie,
de l'environnement et des travaux.

RECYCLAGE

Les collectes D3E en 2021

Afin de répondre à une demande constante des habitants, la Ville a demandé à l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre de programmer en 2021 des rendez-vous de collectes de déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (D3E). Rendez-vous de 14h à 17h, place Anatole France les samedis :

- 20 février
- 17 avril
- 19 juin
- 18 septembre
- 20 novembre

Une démarche assurément écologique et solidaire !

Retrouvez toutes les informations sur juvisy.fr / Agenda

ECLAIRAGE PUBLIC

Des pannes à répétition sur le Plateau

Vous avez été nombreux à nous informer que certaines rues du Plateau étaient privées d'éclairage public. Interrogé sur ce sujet, l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre en charge de l'éclairage public explique qu'il y a eu des problèmes sur l'armoire Gabriel Péri, laissant trois rues dans le noir à plusieurs reprises. Après être intervenue, la société prestataire a effectué plusieurs contrôles en marche forcée. Les techniciens travaillent aujourd'hui sur une étude de délestage de cet équipement avec reprise sur une autre armoire.

NOUVEAU GROUPE SCOLAIRE

Le projet entre dans sa phase de construction !



Le 7 janvier dernier, Madame le Maire signait le dépôt du permis de démolir de l'ancien centre de loisirs, rue Vercingétorix, et celui du permis de construire du futur groupe scolaire. « Avec la signature de ces deux actes, le projet entre désormais dans sa phase de construction, déclare Lamia Bensarsa Reda. Conformément à nos engagements, ce nouvel équipement verra le jour

en 2023 en lieu et place du centre de loisirs ! »

Rappelons que le projet de la nouvelle école a été concerté en réunion publique avec les riverains et la communauté éducative pour déterminer un cahier des charges précis, notamment en termes d'accès à cette structure. Prochaine étape : démolition du centre de loisirs dans les mois à venir.

PARC AUTO MUNICIPAL

La Ville fait l'acquisition de véhicules hybrides et électriques

La Ville s'est engagée dans un plan de renouvellement de son parc automobile. Qu'il s'agisse de voitures légères ou de transports collectifs, Juvisy vient de faire l'acquisition de 7 nouveaux véhicules hybrides et électriques, ainsi que d'un bus aux normes environnementales les plus strictes.

Ces investissements pour des véhicules plus propres se poursuivront, conformément aux engagements pris par l'équipe municipale.

- **1 mini bus Ford hybride** 9 places qui sera utilisé dans le courant de l'année pour la navette interquartiers.

- **2 voitures 100% électrique** Bolloré (anciennement auto'lib) pour des déplacements urbains quotidiens.
- **4 Toyota Yaris** de services hybrides.
- **1 bus de transport collectif** aux normes euro 6.



VÉHICULES ÉLECTRIQUES

Bientôt des nouvelles bornes à Juvisy !

En décembre dernier, la Ville de Juvisy a signé une convention de rétrocession de places de stationnement avec la Métropole du Grand Paris (MGP) en vue de l'installation prochaine de 4 bornes de recharge express de véhicules électriques. Ces nouveaux équipements à débit rapide seront installés avenue de la Cour de France, au pied du mur du parc Ducastel, dans le sens province-Paris.

« L'avenir de l'automobile, et du transport en général, passera par une offre multiple de technologies et d'énergies, dont l'énergie électrique, déclare Virginie Falguières. Actuellement, le faible maillage des bornes de recharge sur le territoire est un frein à son développement et c'est pour cette raison

que nous souhaitons agir pour favoriser l'installation de ces équipements, comme nous venons de le faire avec la MGP. »

C'est dans cette optique que l'élue a également rencontré le nouveau Président du Syndicat mixte Orge-Yvette-Seine (SMOYS). « En 2018, conformément à

notre convention, le SMOYS avait installé 3 infrastructures avec 2 prises chacune. Après deux ans, le syndicat souhaite dresser un bilan, déterminer les points forts et les points faibles de ces équipements, en préalable de l'installation de deux nouvelles bornes. Affaire à suivre... »

STATIONNEMENT

380 places de stationnement vélo à Juvisy... et ce n'est pas fini !

L'usage du vélo pour les déplacements quotidiens est devenu une réalité pour de plus en plus d'habitants. Avec l'une des plus grande gare d'Île-de-France qui voit transiter 70 000 voyageurs chaque jour, la ville doit permettre aux cyclistes, non seulement de circuler, mais aussi de pouvoir garer leur bicyclette en sécurité. À Juvisy, ce sont aujourd'hui 380 places de vélo qui leur sont proposées ! Un chiffre qui augmentera dans l'avenir, comme la municipalité s'y est engagée.

VÉLO

Apprendre à réparer son vélo

Initialement prévu le 21 novembre dernier, l'atelier de réparation de vélo avait été annulé dans le cadre des mesures liées à la crise sanitaire. La Ville a donc programmé une nouvelle date en 2021. **Rendez-vous le samedi 6 mars 2021, de 14h à 18h**, devant l'espace Jean Lurcat pour apprendre à réparer votre bicyclette pour préparer vos futures promenades de printemps ou bien vous rendre à votre travail.

+ d'infos : 01 69 12 32 74





SANTÉ DE PROXIMITÉ

Un conseil municipal extraordinaire pour l'avenir de notre hôpital !

Le 21 janvier dernier, à la demande de Madame le Maire, un conseil municipal extraordinaire consacré à l'avenir de notre hôpital se tenait à l'espace Jean Lurçat, en présence de Monsieur Cédric Lussiez, Directeur du Groupe Hospitalier Nord Essonne. Comme nous l'avions annoncé dans le dernier magazine, une cité de santé verra bien le jour sur le site de l'hôpital. Une victoire arrachée de haute lutte contre l'Etat qui prévoyait initialement de céder le site aux promoteurs.

Devant les élus du Conseil municipal de Juvisy-sur-Orge, Cédric Lussiez, Directeur du Groupe Hospitalier Nord Essonne, a présenté le projet retenu par les autorités de santé. L'Agence Régionale de Santé a finalement accepté de maintenir un pôle de santé de proximité sur le site hospitalier de Juvisy. En partenariat avec un groupe reconnu de la santé, du médico-social qui installera un vaste pôle gériatrique et de rééducation, l'Etat souhaite maintenir à Juvisy dans des locaux modernes et adaptés :

- un pôle d'urgences,
- une antenne SMUR,
- un pôle d'imagerie médicale,
- la maison médicale de garde.

En plus de l'hôpital Orsay-Saclay qui ouvrira ses portes en 2024, le projet prévoit aussi le maintien du site hospitalier de Longjumeau qui accueillera notamment des patients dans le cadre d'un suivi de soins en pathologies chroniques et un service de soins palliatifs.

Après avoir répondu aux questions des groupes de l'opposition et du groupe de la majorité, M. Lussiez a rappelé le contexte national depuis la crise de la Covid-19 avant de présenter le détail du projet. Avant de clore la séance, Madame le Maire a rappelé que la municipalité resterait vigilante quant au respect des engagements devant les habitants et les élus, mais aussi qu'elle soutenait un projet qui pérennise une offre

de soins de proximité pour notre bassin de vie. Le futur projet associera aussi les médecins et professionnels de santé libéraux, notamment pour le fonctionnement d'une nouvelle maison de garde.

Il est aussi à noter que la reconstruction des bâtiments se fera sans vendre certains terrains aux promoteurs immobiliers comme le prévoyait le projet initial de l'Etat. Prochaine étape : dès que le contexte sanitaire le permettra, une réunion publique sera organisée pour présenter le projet à la population.

Retrouvez l'enregistrement du conseil municipal extraordinaire sur la page YouTube de la Ville et sur juvisy.fr

PORTRAIT

Jérôme Del Duca praticien en soins traditionnels chinois

Depuis quelques mois, Jérôme Del Duca a ouvert son cabinet de soins traditionnels chinois. Nous sommes allés à la rencontre de ce Juvisien de toujours qui a souhaité installer son activité dans sa ville, au centre médical Rouget de l'Isle.

Passionné de longue date par la médecine traditionnelle chinoise, Jérôme Del Duca a choisi de changer de vie professionnelle pour ouvrir un cabinet de praticien en soins traditionnels chinois.

Après quatre années de formation auprès de professeurs français et chinois, c'est à Juvisy, sa ville de naissance, qu'il s'est installé. « J'avais envie d'exercer une profession directement en lien avec les gens, d'avoir une interaction directe avec eux, en vue de leur proposer un traitement individualisé. »

À l'issue d'une étude complète du corps faite de questionnements et d'observation, Jérôme Del Duca propose de traiter tout type de pathologies, physiques ou mentales. « Cette étude précise et personnalisée est essentielle pour agir à la source. Une douleur localisée à un endroit peut être le résultat d'une autre problématique.



Mon travail est de comprendre les raisons du trouble, puis d'agir avec précision avec des outils pacifiques comme les aiguilles ou les ventouses. Les soins traditionnels chinois peuvent aussi être complémentaires d'autres traitements médicaux plus ou moins lourds. »

Jérôme Del Duca
Soins traditionnels chinois
10 Avenue du Général De Gaulle
Cabinet Rouget De Lisle
Tel. 07 82 55 29 74

INFORMATION

Vaccination pour les plus de 75 ans

Depuis le début de la campagne de vaccination, les élus et les services de la Ville sont mobilisés pour accueillir un centre de vaccination le plus rapidement possible à Juvisy, en lien avec la Préfecture, l'agence régionale de santé, la direction de l'hôpital et les praticiens de la maison de santé.

Dans le secteur, seuls deux centres sont ouverts à Savigny-sur-Orge et Athis-Mons. La Ville d'Athis-Mons a ouvert une ligne téléphonique dédiée 01 69 54 54 17.

Le service des Aînés de Juvisy se rapproche des personnes de plus de 75 ans afin de connaître leur situation pour :

- Faciliter leurs démarches pour s'inscrire. Accueil du lundi au vendredi à l'espace Marianne, de 9h à midi (sauf jeudi matin) et de 13h30 à 17h. Les agents aident les personnes à obtenir un rendez-vous dans un centre de vaccination du secteur ou à s'inscrire sur Doctolib.

- Organiser des navettes pour accompagner les personnes au centre de vaccination le plus proche si besoin.

Service des Aînés - 01 69 12 50 05

SANTÉ

Un nouveau cabinet dentaire à Juvisy

Les nouveaux logements de la rue d'Estienne d'Orves sont désormais livrés. Avec eux, un cabinet dentaire ouvre ses portes conformément aux prescriptions de la municipalité auprès d'AB Promotion. « Nous avons reçu de très nombreuses propositions commerciales plus ou moins intéressantes, explique Jean-Claude Nasse, adjoint au Maire chargé de la Santé, des affaires sociales et du logement. Quand le cabinet s'est manifesté, nous avons tout de suite accepté ! » Prochainement, un laboratoire d'analyse médicale viendra s'installer dans cet immeuble.



Jean-Claude NASSE
chargé de la Santé,
des affaires
sociales et du logement.

JEUNESSE

La Ville aide les jeunes à passer le permis !

L'obtention du permis de conduire est souvent essentielle pour intégrer un parcours professionnel et débiter dans la vie active. Facteur important d'insertion sociale, il est aussi un moyen d'accéder à l'autonomie de déplacement. Depuis plusieurs années, la Ville de Juvisy aide les jeunes à obtenir ce précieux document. Alors, la bourse au permis de conduire, comment ça marche ?

Le coût moyen du permis de conduire demeure un frein important pour l'insertion professionnelle des jeunes et la réalisation de leurs projets. La convention « Bourse au permis de conduire », mise en place par la Ville de Juvisy-sur-Orge, permet depuis 2016 d'attribuer une aide financière à des Juvisiens âgés de 18 à 25 ans n'ayant pas les ressources suffisantes pour prendre en charge une telle dépense dans sa globalité. « L'objectif est d'agir contre le chômage des jeunes et l'insécurité routière, en priorisant l'aspect de la responsabilité au volant, mais en valorisant aussi l'engagement citoyen », déclare Nathalie Rivet, adjointe au Maire

chargée de l'Événementiel, du sport et de la vie associative.

En 2021, la Ville reconduit le dispositif « Bourse au Permis ». En contrepartie, les bénéficiaires s'engageront dans une action d'utilité collective au sein des services municipaux ou d'une association œuvrant sur le territoire. Les dossiers de candidatures seront disponibles (sur juvisy.fr et à l'Espace Marianne) à partir du 8 février. Ils seront à retourner avant le 8 mars au service Education-Jeunesse.

+ d'info : 01 69 12 50 00



RENTRÉE SCOLAIRE

Inscrire son enfant à l'école !

Votre enfant est né en 2018 ou effectuera sa rentrée en CP en septembre 2021 : les inscriptions scolaires sont à faire à l'Espace Marianne entre le 18 janvier et le 19 mars 2021.

N'oubliez pas de vous munir des documents suivants :

- Une adresse mail
- Le livret de famille, ou un extrait d'acte de naissance (+ jugement de divorce le cas échéant)
- Un justificatif de domicile récent à votre nom (quittance de loyer, facture électricité, gaz ou eau)
- Le carnet de santé de l'enfant, ou un document attestant que l'enfant est à jour des vaccinations obligatoires pour son âge (né avant le 01/01/2018 : antidiptérique, antitétanique, antipoliomyélitique. Né à compter du 01/01/2018 : antidiptérique, antitétanique, antipoliomyélitique, anti coqueluche, anti-hépatite B, contre les infections invasives à pneumocoque et à Haemophilus influenzae de type B, anti méningocoque C, ROR)
- Numéro d'allocataire à la CAF
- Les numéros de téléphone (domicile, travail et portable) des personnes responsables de l'enfant.

Après cette date, l'affectation dans l'école de secteur ne pourra plus être assurée.

+ d'infos :
Service Education
Espace Marianne
Tél. 01 69 12 50 00



LYCÉE

Remise d'ordinateurs aux élèves et aux agents du lycée.

Jeudi 21 janvier, la Présidente de la Région Ile-de-France s'est rendue au lycée Marcel Pagnol d'Athis-Mons où sont scolarisés de nombreux Juvisiens, afin de leur remettre un ordinateur. Il s'agit de lutter contre la fracture numérique, accentuée notamment par la crise sanitaire et l'obligation de suivre des cours en distanciel. Lors de cette visite, les agents du lycée ont reçu une tablette numérique qui facilitera leur travail quotidien et le partage d'informations entre collègues.



RÉSIDENCE INTERGÉNÉRATIONNELLE

Comment obtenir un logement étudiant ?

Située avenue de la Terrasse, sur l'ancien terrain EDF, la nouvelle résidence intergénérationnelle est désormais livrée. Depuis quelques semaines, les attributions de logements ont débuté. Sur son contingent de logements, la Ville de Juvisy a proposé en majorité des appartements à des seniors, comme la municipalité s'y était engagée. À ce jour, 137 logements étudiants restent à pourvoir.

Conditions d'attribution des logements :

- Être âgé(e) de 18 à 30 ans.
- Statut : étudiant, contrat d'apprentissage ou de professionnalisation, doctorant ou post-doctorant, stagiaire, en formation professionnelle.

Présenter un dossier complet :

- Pièce d'identité en cours de validité (CNI, passeport français, passeport étranger avec titre de séjour ou récépissé).
- Justificatif de situation professionnelle ou d'étude pour l'année.

- Justificatif de ressources (bourse étudiante, notification Pôle emploi, bulletin de salaire sur 3 mois avec contrat de travail, attestation de virement permanent).
- Avis d'imposition sur les deux dernières années ou une attestation sur l'honneur de ne pas en avoir.
- RIB de compte français.
- Un système de garantie des loyers (VISALE ou GARANTM). Les garants physiques ne sont plus admis.

Service Logement

Espace Marianne - 25 Grande rue
Tel. 01 69 12 50 00

PRÉVENTION ATTENTATS

Exercices d'évacuation dans les écoles

Conformément au Plan Particulier de Mise en Sécurité de chaque école de la Ville, des exercices grandeur nature sont organisés par la Police municipale, le service Education et les services techniques municipaux. Le 5 janvier dernier, les agents de la Ville sont allés à la rencontre de chacune des directrices d'école afin de mettre au point le futur exercice.



Mis en place dans les établissements scolaires en 2002, les Plans Particuliers de Mise en Sécurité (PPMS) ont pour but de préparer les enseignants, le personnel et les enfants à une situation de crise, comme un incendie, un accident chimique ou naturel. Avec la menace terroriste en hausse constante en France ces 20 dernières années, les risques d'attentats font partie des scénarios envisagés dans les PPMS. « Même si un attentat dans une école est quelque chose d'horrible à imaginer, la barbarie des terroristes est sans limite, nous l'avons vu dans l'école juive de Toulouse en 2012, déclare le chef de la Police municipale en charge de la logistique et de l'encadrement des exercices d'évacuation. Il faut donc prendre en compte cette menace. » Avec le service Education et les services Techniques, le policier a rencontré les directrices d'école de la Ville le 5 janvier dernier, afin de convenir d'une date pour le prochain exercice. « À la lumière du retour d'expérience du dernier exercice, nous avons aussi réglé quelques détails qui n'avaient pas permis une évacuation optimum. J'insiste sur le fait qu'il n'est pas grave de se tromper et de commettre des erreurs lors d'un exercice, car c'est formateur. »

Dans les semaines à venir, les enfants de maternelle et d'élémentaire auront à évacuer leur école le plus rapidement possible et le plus efficacement. « La configuration de chaque établissement, de l'environnement immédiat de l'école, le nombre d'enfants, leur âge sont des paramètres à prendre en compte, précise Charlotte, la Directrice du service Enfance Education. Il s'agit d'adapter le moyen d'alerte, les cheminements d'évacuation et déterminer les espaces de confinement en facilitant leurs accès. »

À Juvisy, la Ville a aussi étendu les exercices d'évacuation aux structures de la Petite enfance qui possèdent chacune un PPMS. Nous reviendrons prochainement sur ce sujet et les spécificités liées à l'évacuation des tout-petits et du personnel des structures.

Police municipale
18A rue Jules Ferry
Bureaux ouverts :

- **Lundi, mardi, mercredi, vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h**
- **Judi de 13h30 à 17h**

Tél. 01 69 56 52 41 -
Patrouille : 06 17 32 65 45
police-municipale@mairie-juvisy.fr

SÉCURITÉ / PRÉVENTION

Les cellules de veille

Organisées chaque mois désormais, les cellules de veille permettent de réunir les différents acteurs de la prévention et de la sécurité autour de Madame le Maire. Retour sur une instance particulièrement efficace en termes d'échanges d'informations et de mises en place de dispositifs d'action concertés.

Le 13 janvier dernier, Lamia Bensarsa Reda présidait la première cellule de veille de l'année, en présence de la Police nationale et municipale, des pompiers, d'un agent du centre de supervision urbain et des représentants des bailleurs sociaux.

« Les cellules de veille nous permettent d'avoir une vision globale de la situation tout en abordant des sujets de délinquances liés à un secteur particulier. Dans le contexte de la crise sanitaire, mais aussi de la menace terroriste au plus haut, j'ai souhaité que nous puissions nous réunir chaque mois. »

Chaque réunion commence invariablement par un retour précis de chacun des participants sur le mois passé. Puis, ce sont les questions sensibles du moment qui sont abordées. « Pour des raisons évidentes de sécurité, les compte-rendus des cellules de veille ne peuvent être rendus publics. Ce qu'il faut retenir de la dernière, malgré certains problèmes récurrents : la période est assez calme. Des saisies de produits stupéfiants ont été faites. Enfin, nous ne lâchons pas la pression sur les petits trafics de cannabis bien connus à certains endroits qui nuisent à la tranquillité et à l'image de notre ville. »



PORTRAIT

La Ville soutient les projets de commerce de qualité !

Si vous êtes passés récemment dans la Grande rue et rue d'Estienne d'Orves, vous avez peut-être remarqué deux vitrines sur lesquelles est installé un affichage municipal. Il s'agit de deux locaux pour lesquels la Ville a fait valoir son droit de préemption afin d'aider à l'installation de commerces de qualité.

C'est un engagement pris par l'équipe municipale, la Ville fera tout ce qu'elle peut pour faire évoluer positivement l'offre commerciale à Juvisy. Cette politique volontaire comprend trois grands axes :

- Maîtrise en amont des baux commerciaux.
- Accompagnement des commerçants et artisans ayant un projet qualitatif.

- Faire respecter la législation par les commerces, en lien avec les services de l'état.

Vous avez un projet de commerce de qualité ? Contactez le cabinet de Madame le Maire :
lemaire@mairie-juvisy.fr
 Tel. 01 69 12 50 39

COMMERCE DE PROXIMITÉ

On a toujours shopping à Juvisy !

Plus que jamais nos commerçants ont besoin de nous ! Avec la mesure de couvre-feu à 18h prise dans le cadre de la crise sanitaire, nos commerces de proximité souffrent. À Juvisy comme ailleurs, les commerçants et artisans respectent les mesures sanitaires les plus strictes pour vous accueillir en toute sécurité. Pensons aussi à nos restaurateurs qui n'ont pas le droit d'ouvrir leurs portes, mais qui se sont engagés dans le commerce à emporter. Professionnalisme, conseil et convivialité sont les maîtres-mots de nos enseignes, alors, toutes et tous, soutenons-les !





1



1 L'ESPACE MARIANNE RÉNOVÉ

Depuis le mois de décembre, plus moderne et mieux adapté à l'accueil en toute sécurité et confidentialité du public, l'espace Marianne a fait peau neuve ! Les travaux réalisés ont également permis d'installer durablement les équipements nécessaires à la sécurité sanitaire des agents et du public. Enfin, le rez-de-chaussée a été transformé en espace d'exposition temporaire.

2 RÉNOVATION DE LA RÉSIDENCE DEBUSSY

Le 7 décembre dernier, Jean-Claude Nasse, adjoint au Maire chargé de la Santé, des affaires sociales et du logement s'est rendu à la résidence Debussy pour la proclamation officielle du résultat de la consultation des habitants quant à la rénovation de leurs immeubles et de ses espaces verts. Bilan : une écrasante majorité d'avis favorables pour le plan de rénovation. Prochaine étape, mis en place de la procédure de marchés publics pour l'exécution des travaux.

3 VISITE DU CENTRE DE SECOURS

Le 23 décembre, aux côtés de Monsieur le Président du Conseil départemental de l'Essonne, de Monsieur le Préfet et Monsieur le sous-Préfet, de Monsieur le Directeur du SDIS 91 / Service départemental d'incendie et de secours de l'Essonne, de Monsieur le Député de la circonscription, Madame le Maire s'est rendue au centre de secours de Juvisy, auprès des sapeurs pompiers mobilisés pour les fêtes.



2



3



4





4 BON RÉVEILLON AUX FORCES DE L'ORDRE ET DE SECOURS

Mercredi 31 décembre, Madame le Maire est allée à la rencontre de celles et ceux qui nous soignent et qui nous protègent afin de les remercier une nouvelle fois pour leur engagement et leur souhaiter bon courage pour ce réveillon un peu particulier. Merci aux pompiers, aux policiers municipaux et nationaux ainsi qu'aux soignants de l'hôpital.

5 DISTRIBUTION DES COLIS AUX AÎNÉS

Le 22 janvier dernier, la municipalité a remis un colis gourmand aux aînés et aux personnes isolées. Même si le traditionnel repas de l'amitié n'a pu avoir lieu cette année pour des raisons de sécurité sanitaire, cette journée a cependant permis aux élus de leur souhaiter une très bonne année. Un moment convivial leur sera proposé dès que la situation le permettra.



HOMMAGE

Bob Gaudry nous a quittés

Bob Gaudry, pionnier en France de l'ostéopathie et de la médecine chinoise, professeur d'aïkido à Juvisy-sur-Orge durant de nombreuses années, nous a quittés le 24 mars 2020. Nous venons d'apprendre cette très triste nouvelle que nous avons souhaité partager avec les Juvisiennes et les Juvisiens qui l'ont connu. Professeur exigeant et passionné, il enseignait l'aïkido avec passion tout en partageant avec ses élèves son amour de l'Extrême-Orient. Bob Gaudry est mort aux côtés des siens, à Perpignan, ville dans laquelle il s'était retiré. Nous présentons nos plus sincères condoléances à sa famille, ainsi qu'à celles et ceux qui l'ont aimé.



Carnet d'état civil

BIENVENUE À

CEA-CANAVERAS Félix

Né le 11 décembre 2020

BIRBA Lya

Née le 12 décembre 2020

MORICE Maëva

Née le 12 décembre 2020

SHAH Agastya

Né le 13 décembre 2020

CAPDEVILLE Jules

Né le 19 décembre 2020

NGUYEN NHU THUA Ilyes

Né le 17 décembre 2020

ROGER Marianne

Née le 25 décembre 2020

KONTA Douglas

Né le 29 décembre 2020

KOFFI Nolan

Né le 31 décembre 2020

ALBERT JULIEN Capucine

Née le 4 janvier 2021

DABO Youssouf

Né le 6 janvier 2021

Odette

Le 5 décembre 2020

DIEU Valérian

Et **BENOIT Audrey**

Le 12 décembre 2020

DÉCÈS

LASSEY Godfreid

Le 30 décembre 2020

SAÏD HACHIM Kharidat

Le 25 décembre 2020

LAUNAY Veuve GOYENS Jeanne

Le 1^{er} janvier 2021

MARIAGE

KINEYE Lubaki

Et **LUMINGU MUNGENDA**

INFOS PRATIQUES

Conseil municipal

Les prochains conseils municipaux se tiendront à 19h30 à l'espace Pidoux de la Maduère les :

- jeudi 4 février 2021
- jeudi 18 mars 2021
- jeudi 15 avril 2021

lemaire@mairie-juvisy.fr

Visites de quartiers

Afin de préparer les comités de quartier, les visites de rues avec les habitants reprennent à partir du samedi 6 février.

Samedi 6 février 10h :

- Barbusse Sud / rue Petit (rdv square Cheveaux)

Samedi 13 février 10h :

- Barbusse Nord (rdv square Barbusse).

Un courrier détaillant les rues concernées vous sera adressé.

+ d'infos : 01 69 12 50 16 / 56

Services municipaux

HÔTEL DE VILLE

6 rue Piver

☎ 01 69 12 50 00

Du lundi au vendredi :

de 9h à 12h et de 13h30 à 17h

POLICE MUNICIPALE

18A rue Jules Ferry

☎ 06 17 32 65 45

police-municipale@mairie-juvisy.fr

Du lundi au samedi.

CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL

4 rue de la Fronde

☎ 01 69 12 32 70

Du lundi au vendredi :

de 9h à 12h et de 13h30 à 17h

ESPACE MARIANNE

Accueil et démarches

administratives

25 Grande Rue /pl. A. France

☎ 01 69 12 50 00



GRUPE JUVISY NOUS UNIT ! (MAJORITÉ MUNICIPALE)

Hôpital : un compromis acceptable pour sortir de la dégradation et se prémunir de la densification !

En 2015, l'hôpital de Juvisy était au bord de la faillite après avoir été laissé à l'abandon pendant des années par les autorités sanitaires. L'Etat avait alors un projet radical : fermer définitivement le site hospitalier de Juvisy, le vendre à des promoteurs immobiliers et aller construire un nouvel hôpital sur le plateau de Saclay avec l'argent retiré de cette vente. Évidemment, cette situation était inacceptable et la mobilisation des élus et habitants fut forte.

Six ans plus tard, les paramètres ont changé. La crise des « Gilets jaunes » et le grand débat national, puis la crise du Covid, ont montré toutes les limites d'une politique de disparition des hôpitaux de proximité. Par ailleurs, les impératifs environnementaux dont tout le monde a pris conscience imposent évidemment de ne pas transformer les abords du parc de la mairie en terrain de jeu des constructeurs de logements consommateurs d'espaces naturels.

Notre mobilisation a permis de freiner la fermeture annoncée de l'hôpital de Juvisy et de renverser la vapeur. Aujourd'hui, un nouveau projet est sur la table pour conserver un accueil d'urgence autour d'une cité de santé modernisée. Car pour réhabiliter les services publics offerts par l'hôpital de Juvisy, il est nécessaire d'investir beaucoup d'argent... que l'hôpital public n'a pas, malgré toutes les promesses du gouvernement. Un partenariat avec un grand acteur du marché de la santé et du médico-social va donc permettre de reconstruire des bâtiments flambant neufs et de conserver une aile dédiée au maintien de l'activité hospitalière.

Le futur nouveau site de santé de Juvisy s'articulera autour du maintien de l'hôpital de Longjumeau – pour la prise en charge ambulatoire et les consultations avancées – et l'ouverture du futur hôpital d'Orsay-Saclay dont les capacités ont été revues à la hausse. Bien sûr, les Juvisiens continueront de fréquenter « naturellement » l'hôpital Sud-Francilien de Corbeil. C'est donc 4 sites hospitaliers aux dimensions revues et au travail commun qui nous seront proches pour

nos Urgences du quotidien comme pour les prises en charge de pathologies spécifiques.

Chacun a compris depuis longtemps que l'hôpital de Juvisy ne rouvrirait jamais « comme avant ». Au-delà du manque de moyens, le manque de médecins à l'échelle nationale et singulièrement en Essonne ne permet pas de maintenir des hôpitaux en vase clos qui assumeraient toutes les fonctions. La complémentarité est de mise.

Le maintien d'activités de santé à Juvisy sans aucun terrain cédé aux promoteurs, en plus de la construction d'un nouvel hôpital, c'est bien « le beurre et l'argent du beurre » ! Ce compromis est acceptable : nous l'accompagnerons avec exigence et vigilance pour sortir enfin de la spirale de la dégradation et de l'incertitude pour notre hôpital.

Les élus de la majorité municipale
« Juvisy nous unit ! »

LE GROUPE JUVISY ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

POUR 2021, RETOUR À LA « VIE NORMALE » ...ET CHANGEMENTS !

Après une année aussi difficile, l'exercice des vœux pour 2021 est délicat. Malgré l'incertitude qui pèse sur l'évolution de la pandémie, nous souhaitons à tous nos meilleurs vœux de santé, de joie et de réussite dans vos projets.

Nous aspirons tous à un retour à la vie « normale », celle de la liberté d'aller et venir, celle des contacts sociaux et de la fraternité. Mais nous ne pouvons pas oublier la crise sanitaire et les effets destructeurs sur la vie économique, sociale, voire personnelle. Toutes les formes d'inégalité (revenus, accès à l'éducation, à la santé...) se sont amplifiées en 2020. Il ne faut surtout pas revenir au monde « d'avant » avec ses effets destructeurs sur l'environnement et sur la cohésion sociale.

Dès l'installation de la nouvelle municipalité le 4 juillet 2020, nous avons annoncé que nous la

soutiendrons pour des mesures en faveur de la protection de l'environnement, de la justice sociale et de la démocratie locale. Très concrètement, nous mettons en avant la nécessité de sauver notre hôpital, de réviser les quotients familiaux, d'arrêter la densification à marche forcée, d'élaborer un plan pluriannuel d'investissements pour faire face à l'augmentation de la population et d'œuvrer en faveur de transports écologiques.

Six mois après, force est de constater que la fermeture de notre hôpital a été annoncée au personnel avec un projet de vente au groupe Korian. La municipalité n'est apparemment pas au courant et malgré nos questions à Madame la Maire, nous n'en savons pas plus.

Côté quotient familial, rien n'a changé, toutes nos propositions pour aider les familles modestes ont été refusées par la municipalité.

La densification de Juvisy se poursuit et nous n'avons toujours aucune information supplémentaire sur les

projets immobiliers en cours de la rue du docteur Vinot ou de l'espace Pasteur alors que les zones sont inscrites dans le PLU avec pour date limite septembre 2021.

Côté environnement, nous avons approuvé l'installation à venir de prises de recharges pour véhicules électriques sur la RN7 mais aucune véritable ambition nouvelle pour notre ville n'est apparue. La piste cyclable du pont de Draveil n'est toujours pas envisagée alors que cette mesure s'impose et qu'elle n'est pas coûteuse à installer !

Pour mieux faire vivre la démocratie locale, formulons enfin le vœu que les habitants soient mieux informés des projets qui impactent fortement l'avenir de notre ville.

Bernadette Avellano, Jean-Michel Costes, Coline Rogue, Alain Villemeur

LE COLLECTIF « JUVISY, RELEVONS LE DÉFI CITOYEN ! »

DÉFICIT DÉMOCRATIQUE ET PRIVATISATION DE LA SANTÉ

Un Conseil municipal extraordinaire portant sur l'avenir de l'hôpital de Juvisy a été annoncé pour janvier avec la participation de M. Lussiez, directeur du Groupement Hospitalier du Nord Essonne. Nous nous réjouissons de cette initiative qui faisait suite à nos inquiétudes exprimées lors du CM de novembre 2020. Les citoyens allaient enfin être entendus ! Quel progrès démocratique !... Sauf que... le dernier magazine municipal annonce la réalisation d'une « cité de la santé » en lieu et place de l'hôpital actuel. Tout est déjà décidé !

En pleine crise sanitaire, les décisionnaires, c'est-à-dire l'Agence Régionale de Santé (ARS) et le directeur du Groupement Hospitalier, sans résistances, ni de la Maire ni du Député de la circonscription, actent

la disparition de notre hôpital public de proximité. À aucun moment, les Juvisiens, les habitants alentours, le Comité de Défense des Hôpitaux du Nord Essonne n'ont été consultés. Les Juvisiens se retrouvent, une fois de plus, devant le fait accompli ! Beau déni démocratique !

Pire ! Ce projet acte les économies budgétaires et le désengagement de l'Etat en matière de santé publique puisque le site est vendu au groupe privé Korian pour la somme de 12 millions d'€, Korian qui concèdera, en retour, aux Urgences /SMUR 500 m2 de locaux pour 150 mille €/an ; une affaire juteuse pour ce groupe mais bien moins pour les habitants dont l'accès aux soins va être limité par la réduction drastique de l'offre de soins et par les dépassements d'honoraires.

On retrouve le même déficit démocratique dans d'autres dossiers municipaux comme celui de la mise

en place de pistes cyclables réduites, le plus souvent, à un marquage au sol purement symbolique, synonyme de mise en danger, malgré nos interventions répétées. De la même façon, on nous annonce une Charte de la Laïcité qui sera présentée lors du Conseil municipal du 4 février. Cette démarche est-elle justifiée alors que la loi de 1905 est une référence historique en la matière ? A-t-on associé les élus, les citoyens à cette démarche ? Les a-t-on consultés ? Non !

Et que dire du déroulement des conseils municipaux qui se tiennent parfois à huis-clos, crise sanitaire oblige (!), ou sont déclarés publics au dernier moment alors que sont ignorées les demandes réitérées de l'opposition pour la captation et la retransmission en direct des séances, pratique assumée dans de nombreuses communes environnantes ?

Le Collectif « Juvisy, relevons le défi citoyen ! »

STAGE MULTISPORTS

DU 15 AU 19 FÉVRIER DE 9H À 16H30 // 6 - 12 ANS

ACTIVITÉS GRATUITES RÉSERVÉES AUX JUVISIENS // AU GYMNASÉ LADOUMÈGUE 21 RUE JULES FERRY

SOUS RÉSERVE DE L'ÉVOLUTION DE LA CRISE SANITAIRE



Juvisy / GRAND PARIS

RENSEIGNEMENTS AU 01 69 12 50 43 // RETROUVEZ-NOUS SUR JUVISY.FR



DICRIM

DOSSIER D'INFORMATION COMMUNAL
SUR LES RISQUES MAJEURS



INONDATION
LENTE



TEMPÊTES
FRÉQUENTES



TRANSPORT
DE MATIÈRES
DANGEREUSES



MOUVEMENT
DE TERRAIN

Juvisy / GRAND
PARIS

ÉDITION 2021

PRÉVENIR POUR MIEUX RÉAGIR

C'est en 2016 que la Ville de Juvisy a pris la décision de diffuser tous les deux ans une version condensée du DICRIM dans le magazine municipal.

Bien que nous l'ayons diffusé l'an passé au mois de mars, la crise sanitaire sans précédent que nous avons vécue a fait passer au second plan le reste des informations, dont certaines sont pourtant essentielles. C'est pour cette raison que j'ai souhaité faire paraître cette année le DICRIM en supplément du magazine de février et en téléchargement sur juvisy.fr, afin de communiquer efficacement auprès de vous. La version intégrale du document est consultable à

l'espace Marianne et aux Services techniques. Vous pouvez venir y prendre connaissance des différents plans mentionnés dans cette parution. En complément de ce travail d'information concrétisé par le DICRIM, la Commune a finalisé son Plan Communal de Sauvegarde (PCS), lequel regroupe l'ensemble des procédures, moyens et actions à mettre en œuvre en cas de survenue d'un événement de sécurité civile, en lien avec les pompiers et les services de l'État.

À ce titre, je veux féliciter les services municipaux pour leur professionnalisme et leur totale dévouement lors des crises que nous avons vécues.

Très sincèrement
Lamia Bantarta Reda



LES RISQUES MAJEURS

Deux éléments caractérisent le risque dit MAJEUR :

- une faible fréquence d'occurrence, qui conditionne la société à oublier qu'il peut se produire ;
- une exceptionnelle gravité, avec de nombreuses victimes et des dommages importants aux biens et à l'environnement.

De plus, un événement potentiellement dangereux n'est un RISQUE MAJEUR que s'il survient sur une zone où des enjeux sont en présence (humains, économiques...)

Les différents risques majeurs sont classés en 3 grandes catégories :

- les risques naturels ;
- les risques liés au transport de matières dangereuses ;
- les risques technologiques.

La Commune de Juvisy est concernée par les 2 premiers groupes de risques.



QU'EST-CE QUE LE DICRIM ?

« Le citoyen a le droit à l'information sur les risques qu'il encourt en certains points du territoire et sur les mesures de sauvegarde pour s'en protéger ». Ce droit s'exprime par l'information préventive (instaurée par la loi du 22 juillet 1987) qui consiste à renseigner les citoyens sur les risques majeurs et à leur permettre de se préparer à y faire face.

Dans ce but, le Préfet de l'Essonne a établi un Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM) qui énumère et décrit l'ensemble des risques auxquels chacune des communes est exposée. A partir de ces données, le maire réalise un document d'information (DICRIM) qui précise les mesures de prévention, protection et sauvegarde répondant aux risques présents sur la commune, ainsi que les consignes de sécurité à mettre en œuvre.

Le DDRM et le DICRIM sont consultables gratuitement en mairie (Espace Marianne).



RISQUES

INONDATION

C'est la submersion plus ou moins rapide d'une zone, correspondant au débordement des eaux lors d'une crue.

L'augmentation du débit du cours d'eau se traduit par une élévation de la hauteur d'eau.

Elle est provoquée par des pluies importantes et durables, ou des orages exceptionnels, brefs et intenses.

En fonction des cas, on observera :

- L'inondation de plaine par débordement direct : l'eau sort de son lit mineur pour occuper le lit majeur.
- La remontée des eaux par les nappes alluviales ou les réseaux d'assainissement dans certains secteurs.
- Le ruissellement lié, en zone urbaine, à la présence de revêtements de sols très peu perméables.

DÉBOURDEMENT DE LA SEINE

La Ville de Juvisy-sur-Orge est bordée par la Seine sur un linéaire de 1050 mètres environ dans un secteur comportant des habitations collectives principalement, mais également des équipements communaux. C'est pourquoi l'inondation par crue de la Seine représente le risque le plus important pour la Commune.

La crue ayant occasionné les plus hautes eaux connues est celle de 1910 (crue centennale), mais la Seine a également quitté son lit plusieurs fois au 20^{ème} siècle, notamment en 1955 (crue cinquantennale), en 1982 (crue trentennale) et, au 21^{ème} siècle, en juin 2016 et janvier 2018.

DÉBOURDEMENT DE L'ORGE

Le phénomène le plus significatif concernant la rivière Orge est l'inondation de 1978 où les hauteurs d'eau variaient de 0.3 à 1 m au dessus des cotes normales. Au niveau de Juvisy il n'a pas été constaté de débordements indépendants de ceux de la Seine. Il est certain que l'Orge ne déborde à Juvisy que pour des événements rares, d'occurrence supérieure à 30 ans. Toutefois, le Syndicat de la vallée de l'Orge Aval (SIVOA) a fait réaliser une modélisation infor-

matique pour une crue de retour 100 ans, couplée à une crue de la Seine de fréquence vicennale (20 ans), afin de mieux connaître le risque réel d'inondation de plus grande ampleur sur l'ensemble de son territoire.

LE RUISELLEMENT

De forts orages et des pluies intenses peuvent occasionner un fort ruissellement en raison des revêtements de sols très peu perméables. Ce ruissellement entraîne la saturation des réseaux d'évacuation des eaux pluviales et submerge la voirie et les habitations. Il s'agit là en règle générale de crues plutôt printanières et estivales avec une montée rapide des eaux (plusieurs centaines de centimètres par heure).

la ville pour les zones inondables.

Ainsi le PPRI et le Plan Local d'Urbanisme intègrent des restrictions et des prescriptions quant à l'utilisation et à l'occupation des sols. Le zonage réglementaire résulte du croisement des zones d'aléas avec les enjeux et détermine 5 zones d'applications des mesures du PPRI.

Un PPRI pour l'Orge, basé sur un aléa de fréquence centennale, a été prescrit par les préfets de l'Essonne et des Yvelines le 21/12/2012. Après enquête publique, le Plan de Prévention des Risques Inondation des cours d'eau Orge et Sallemouille a été approuvé par arrêté inter-préfectoral le 16 juin 2017.



Autres mesures de protection...

- Chaussées réservoir rues Séverine et Résistance.
- Retenue des eaux pluviales à la parcelle (règlement d'assainissement).
- Mise en place de clapets anti-retour sur les branchements d'assainissement des particuliers.
- création de postes de relevage et amélioration du maillage entre les antennes réseau.
- création d'un bassin de rétention sous le parking angle Blazy – Jean-Jacques Rousseau.

LES MESURES DE PRÉVENTION ET DE PROTECTION EXISTANTES

Un Plan de Prévention des Risques Naturels d'Inondation (PPRI) de la vallée de la Seine a été approuvé par arrêté préfectoral en date du 20 octobre 2003, avec pour référence la crue centennale de 1910. Cette crue sert également de référence à l'élaboration des documents d'urbanisme de

DÈS L'ALERTE :	● Mettre en sécurité les biens précieux situés en sous-sol ou rez-de-chaussée. Mettre hors d'eau les déchets ménagers.
	● Obturer les ouvertures permettant les entrées d'eau : portes, soupiraux, aérations.
	● Amarrer les cuves et garer les véhicules à l'abri de l'inondation.
	● Monter les animaux domestiques à l'étage, ainsi qu'une réserve d'eau potable et de nourriture.
	● Couper l'électricité et le gaz.
	● Préparer l'évacuation (papier d'identité, vêtements propres).
PENDANT L'ÉVÉNEMENT :	● Ecouter la radio pour s'informer : RADIO FRANCE 87.8 Mhz ou FRANCE INFO 105.5 Mhz.
	● Ne pas prendre l'ascenseur.
	● Ne pas aller chercher vos enfants à l'école. Ils sont protégés et l'école s'occupe d'eux.
	● Ne pas téléphoner.
	● Ne pas s'engager en zone inondée, à pied ou en voiture.
	● Se tenir prêt à évacuer.
APRÈS L'ÉVÉNEMENT :	● Aérez et désinfectez les pièces à l'eau de javel.
	● Chauffez dès que possible.
	● Ne rétablissez le courant que si l'installation est bien sèche.
	● Circulez avec prudence (chaussées boueuses, affaissements...).



TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES

Le risque de transport de matières dangereuses est relatif à un accident pouvant se produire lors du transport, par voie routière, ferroviaire, aérienne, d'eau ou par canalisation, de matières dangereuses.

Une matière dangereuse est une substance qui, par ses propriétés physiques ou chimiques, peut présenter un danger grave puisqu'elle peut être inflammable, explosive, toxique, corrosive ou radioactive.

Si aucun accident n'a jamais été déploré sur la commune de Juvisy, le risque lié au transport de matières dangereuses par la voie routière, les voies ferrées, les canalisations et le fleuve est bien présent et demeure le deuxième risque important pour la Ville de Juvisy.

Un périmètre de sécurité est mis en place par les sapeurs-pompiers en cas d'accident TMD.

- Rester chez soi ou rentrer dans le bâtiment le plus proche (confinement)
- Fermer les portes et les fenêtres ; arrêter les ventilations
- Ecouter la radio pour s'informer : RADIO FRANCE 87.8 Mhz ou FRANCE INFO 105.5 Mhz
- Ne pas téléphoner ; ne pas aller chercher les enfants à l'école : ils sont en sécurité
- Ne provoquer ni flamme ni étincelle

Voie routière	La Route Départementale 7
Voie ferroviaire	Gare de triage de Juvisy-Athis et voies SNCF
Voie fluviale	La Seine
Canalisations	Gaz haute pression et hydrocarbures

IMPORTANT

Sur les quais de Seine, les parkings souterrains sont inondables, ce qui permet de préserver la structure du bâti en cas de montée des eaux. Il convient donc de sortir tous les véhicules des parkings dès l'annonce de l'alerte Crue.



RISQUES

TEMPÊTE

C'est une perturbation atmosphérique entraînant des vents violents d'une vitesse égale ou supérieure à 100 km/h et en général des pluies intenses.

Dans nos régions tempérées, les tempêtes surviennent surtout au cours des mois d'automne et d'hiver, à cause de la différence de température entre l'océan (chaud) et l'air polaire (froid). Plus elle est élevée, plus la tempête est puissante.

On observe des effets directs dus aux vents (arbres déracinés, dégâts sur les infrastructures) et des effets indirects (pollution, inondation, réseau interrompu).

Ce qui peut se produire...

Sur la Commune de Juvisy les deux dernières tempêtes ayant entraîné la déclaration d'état de catastrophe naturelle sont celles de juillet 1988 et décembre 1999 où les effets directs et indirects se

sont trouvés conjugués entraînant des dégâts importants.

De violents orages accompagnés de vents dépassant les 100 km/h peuvent

se produire. C'est le cas notamment du violent orage accompagné de grêle du 25 Août 1999.



LES MESURES DE PRÉVENTION

- Rentrer les objets pouvant être emportés et de se transformer en projectile
- Entretenir les arbres, abattre ceux qui présentent une menace pour les habitations voisines (grande taille, âge avancé ou fragilité)
- Avoir en réserve une grande bâche et des tuiles en cas de dommage sur la toiture
- Fixer solidement les éléments qui pourraient présenter une prise au vent



LES RÉFLEXES QUI SAUVENT : CONSIGNES DE SÉCURITÉ

- S'abriter à l'intérieur d'un bâtiment en dur et ne pas en sortir
- Fermer les portes et les volets
- Ecouter la radio pour s'informer : RADIO FRANCE 87.8 Mhz ou FRANCE INFO 105.5 Mhz
- Ne pas téléphoner
- Débrancher les appareils électriques et les antennes de télévision



MOUVEMENT DE TERRAIN DIFFÉRENTIEL

C'est un déplacement plus ou moins brutal du sol ou du sous-sol. Il est fonction de la nature et de la disposition de couches géologiques.

Plusieurs types de mouvements peuvent se produire, selon leur vitesse de déplacement, mais le département de l'Essonne est principalement touché par le phénomène de retrait / gonflements des sous-sols argileux, qui absorbe l'eau en période humide. Lors des épisodes de chaleur, l'eau se retire et le matériau se rétracte, provoquant des mouvements de terrain différentiels avec fissuration des sols et du bâti.

Ce qui peut se produire...

Une partie du territoire de la ville de Juvisy est situé sur le coteau de la Seine, où les argiles, glaises et marnes vertes affleurent du fait de l'érosion de la couche du calcaire de Brie. Le gonflement puis la rétraction des argiles sous l'effet de la chaleur sont à l'origine de mouvements de terrain très lents mais pouvant provoquer des affaissements ou des fissures.

Lors de longue période de sécheresse de 1989 à 1992, une cinquantaine de maisons situées dans cette zone ont été sinistrées. Ce phénomène s'est renouvelé dans une moindre mesure à l'occasion de l'été très chaud en 2003.

Des arrêtés ministériels portant constatation de l'état de catastrophe naturelle ont déjà concerné par quatre fois la ville de Juvisy.

LES MESURES DE PRÉVENTION

Les services de l'Etat (Développement Durable, Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Energie d'Île-de-France) ont édité une plaquette d'information sur « les constructions en terrain argileux en Ile-de-France ».

Ce document est disponible au service aménagement urbain et téléchargeable sur le site internet de la DRIEE Ile-de-France (<http://www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/IMG/>

[pdf/construction.terrain.argileux-plaquette2014-a5-vdef.pdf](http://pdf.construction.terrain.argileux-plaquette2014-a5-vdef.pdf)

Plus d'informations :

Site du Bureau des Recherches Géologiques et Minières

(<http://www.brgm.fr>)

Site national sur le retrait-gonflement des argiles (<https://www.georisques.gouv.fr/risques/retrait-gonflement-des-argiles>)



**EN CAS D'ALERTE,
n'allez pas chercher
vos enfants à l'école, ils
sont en sécurité.**

DISPOSITIF COMMUNAL DE SÉCURITÉ CIVILE

Les responsabilités du maire en matière de sécurité civile sont définies dans le code général des collectivités territoriales, en particulier articles L2212-2 et L2212-4.

La loi de modernisation de la sécurité civile (août 2004) précise les compétences du maire qui assure la fonction de DOS (Directeur des Opérations de Secours) et l'ensemble des missions liées à la sauvegarde des populations, pour tout événement localisé sur son territoire.

Le Plan Communal de Sauvegarde (PCS)

L'organisation communale est définie dans le Plan Communal de Sauvegarde (PCS, décret du 13 septembre 2005), élaboré par les services de la ville. Ce document recense précisément les risques identifiés, les enjeux présents, les moyens

(humains et matériels) et le dispositif prévu pour faire face à toute situation déstabilisante. Il recense et décrit l'ensemble des missions à assurer et des actions à mener pour atteindre l'objectif de sauvegarde, en gérant un événement anticipé et non une crise.

Le PCS prévoit notamment la constitution d'un Poste de Commandement Communal, cœur de l'organisation et organe relais du maire, pour piloter le dispositif de mise en œuvre des actions de terrain (alerte et information de la population, protection et mise en sécurité, prise en charge des sinistrés...).

Les plans particuliers de mise en sûreté (PPMS)

Les PPMS réalisés par les établissements scolaires permettent de mettre en sécurité les élèves pendant une alerte, en attendant l'arrivée des secours. La ville de Juvisy accompagne les écoles pour leur mise en place, spécifique à chaque établissement.

IMPORTANT

Pensez à vous faire connaître en mairie

(Espace Marianne, 01 69 12 50 00) si vous êtes :

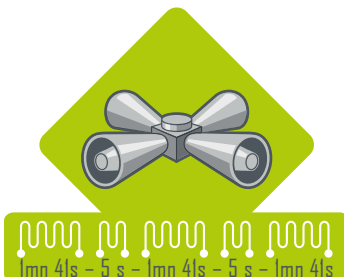
- une personne âgée isolée, ou ayant des difficultés de mobilité ;
- une personne en situation de handicap (moteur, visuel, auditif) ;
- médicalement assisté par appareillage (IRC, dialyse, autre...).

Ce registre confidentiel permettra aux services de secours d'intervenir en priorité auprès de vous et d'assurer les missions de sauvegarde des personnes.

En cas d'incident majeur, l'alerte pourra être donnée, par les sirènes, par des dispositifs mobiles munis de haut-parleurs, par affichage, par les médias (radio en particulier).

Le système d'alerte et d'information des populations (SAIP) par sirène annonce un danger immédiat et indique à la population la nécessité de se confiner (rester enfermé). Il se manifeste par 3 séquences modulées (son montant puis descendant) séparées par un silence de 5 secondes.

DÉBUT DE L'ALERTE



FIN DE L'ALERTE



LES RÉFLEXES QUI SAUVENT : CONSIGNES DE SÉCURITÉ	
AVANT	• Informez-vous sur les risques qui nous menacent. • Conservez ce document en lieu sûr • Préparez la trousse d'urgence ✓ Une lampe de poche et des piles de rechange. ✓ Un transistor à piles. ✓ Les médicaments indispensables. ✓ Vos papiers personnels et un peu d'argent. ✓ Une couverture et des vêtements chauds. ✓ Une réserve d'eau.
	• Coupez les alimentations fluides (électricité, gaz, eau) • Mettez-vous à l'abri ou évacuez avec votre trousse d'urgence ✓ Se confiner, c'est s'enfermer dans un local, de préférence sans fenêtre, en calfeutrant soigneusement les ouvertures (fentes, fenêtres, aérations, cheminées ...), et en arrêtant climatisation, chauffage et ventilation. • Ne téléphonez pas et n'allez pas chercher vos enfants à l'école • Ne fumez pas
	• Ne sortir qu'après en avoir reçu l'autorisation en cas de confinement • Ne rentrer qu'après en avoir reçu l'autorisation en cas d'évacuation • Prévenir les autorités de tout danger subsistant • Aider les voisins, les personnes âgées

**FRANCE
INFO :**
FM 105.5
MHZ.

**FRANCE
BLEU :**
FM 107.1
MHZ.



NUMÉRO UTILES EN CAS D'URGENCE



- **POMPIERS** 18 ou 112
- **POLICE** 17
- **SAMU** 15
- **URGENCE SOCIALE** 115
- **MAIRIE** 01 69 12 50 55 (N° PCS*)

* À ne pas confondre avec le numéro d'astreinte technique de la Mairie / en dehors des horaires d'ouverture au public qui reste le 01 69 12 32 55

